



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE  
DE

A I G N E

34210

Téléphone : 04.68.91.22.47

Fax : 04.68.91.80.65

Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

POUR : 8  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

**OBJET : Délibération pour dépôt d'une demande de subvention pour travaux  
toiture école – DETR 2026, Région et Conseil Départemental.**

**L'an deux mille vingt-cinq**

**Le :** vingt quatre novembre à 18 heures 00

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE AIGNE**

Dûment convoqué, s'est réuni en session exceptionnelle au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame le Maire

**Date de la convocation : le 17 novembre 2025**

**PRÉSENTS :** VIDAL Dominique, SEGUY Gilles, DECOR Mary, CHOUPLIC Gérard, MAS Claude, CARRERE Nathan, VERMER Josianne, GLEIZES Julien

**EXCUSES/ABSENTS :**

Conformément aux articles L. 2121-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales pour les communes, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du conseil Municipal.

Monsieur MAS Claude ayant obtenu la majorité des suffrages, a été retenu pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Madame le Maire expose :

- Dans le cadre des travaux sur bâtiments publics à envisager, il conviendrait de programmer la réfection totale de la toiture de l'école qui présente une dégradation importante.
- Des entreprises spécialisées ont été sollicitées pour la réalisation de l'étude de ces travaux et la rédaction d'un devis de réalisation.

Madame le Maire présente le coût estimatif de ce projet qui s'élèverait à **56 807,00€ HT, soit 68 168,40€ TTC**

Le tableau ci-dessous résume les coûts à engager par la commune de AIGNE

Postes dépenses	Montant estimé
Réfection toiture	56 807,00€ HT
Total projet HT	56 807,00 € HT

## 2/ Financement envisagé

Aides Minimales sollicitées (sur montant de base de 56 900,00€ HT minimum)

- DETR 2026 -40 %	22 722,80€ HT
- Conseil Régional Occitanie – 20 %	11 361,40€ HT
- Conseil Départemental Hérault – 20 %	11 361,40€ HT
- Autofinancement – 20 %	11 361,40€ HT
- Total projet € HT	56 807,00€ HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** à l'Unanimité les coûts à engager par la commune de d'AIGNE pour la réfection totale de la toiture de l'école communale.
- **ACCEPTE** à l'Unanimité de solliciter une aide auprès de l'État (DETR 2026), du Conseil Régional Occitanie et du Département de l'Hérault.
- **DONNE MANDAT** à Madame le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
 Au registre sont les signatures,  
 Pour extrait conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire  
 Pour être publiée et déposée auprès  
 de la Préfecture de MONTPELLIER  
 A AIGNE, le



Le Maire, Dominique VIDAL



Le secrétaire, Claude MAS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).